



VILLE DE NICE

Monsieur Hugues JEFFREDO
Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'azur
33, avenue Jean Médecin
06000 Nice

Nice, le 30 juillet 2024

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 25 juillet 2024, relatif au bonus « attractivité », lequel pourra être versé par les CAF aux gestionnaires de crèches financées par la PSU.

Soyez assuré que la Ville de Nice travaille en étroite collaboration avec les services de la CAF des Alpes-Maritimes sur ce sujet.

Depuis le mois d'avril, plusieurs séances de travail ont d'ores et déjà été organisées entre les services de la Direction de la Famille et ceux de la CAF, afin que ce bonus soit mis en place dans les meilleurs délais.

Une circulaire n°2024-096 a en effet été publiée en date du 9 mai 2024 aux fins de présentation de ce dispositif sans pour autant énoncer toutes les modalités d'application.

Si une nouvelle publication de la CNAF est parue le 11 juillet dernier concernant les instructions techniques relative à la mise en œuvre du bonus « attractivité » pour les EAJE du secteur privé, nous demeurons toujours dans l'attente de certaines précisions opérationnelles quant à son application dans le secteur public.

La reconnaissance et l'attractivité des métiers de la Petite Enfance sont au cœur des préoccupations de la Direction de la Famille, qui travaille sur leur soutien de façon constante.

Espérant avoir répondu à vos attentes et demeurant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur Général Adjoint
Famille, Education, Sports et Loisirs**

Serge MASSIERA